

Le cœur de l'éthique de la vulnérabilité tient à l'idée d'une responsabilité fondamentale de l'homme liée, par sa fragilité de vivant *et* par son privilège de connaissance qui l'ouvre à la complexité du réel, à la dimension éthique de son rapport à l'autre, à tout autre, et au devoir être de son droit. La question de son « droit à être » ne doit pas être éclipsée par les progrès dus à l'extension des droits de l'homme et à l'ouverture des droits sociaux<sup>1</sup>. Elle ne doit pas non plus être relativisée par la conscience que nous avons de devoir ajuster, pour des raisons à la fois égoïstes et altruistes, nos modes de consommation à la réalité du réchauffement climatique et des désastres écologiques actuels et futurs.

Cette question du droit à être qui creuse la bonne conscience et qui pourrait être installée au cœur des droits de l'homme, placée en préambule aux déclarations, est le climat de la philosophie suggérée par l'éthique de la vulnérabilité<sup>2</sup>. Elle ne conduit pas seulement à modifier les fondements de notre organisation sociale et politique et à réviser nos instances politiques et délibératives. Elle suppose aussi, et avant tout, que la liberté que nous chérissons soit infléchie par l'expérience d'une triple altérité. L'expérience de l'altération de mon corps et de ma passivité de vivant se noue à la reconnaissance d'une altérité en moi liée à ma responsabilité pour l'autre, laquelle n'est pas déduite d'un engagement contracté, mais désigne « une passivité plus passive que toute passivité<sup>1</sup> ». Le choc de ma perception de l'autre vulnérable rend impossible le simple retour à moi et à ma bonne conscience d'exister. Le souci pour ma propre mort et la volonté de trouver ma vérité dans un monde qui ne serait que le tremplin pour ma liberté cèdent la place à une autre configuration de mon être-pour-les-autres et à un autre sens de mon engagement politique.